

## Association de Tir Audengeoise (ATA)

Agréée par la Fédération Française de Tir sous le numéro 02 33 005

Homologation FFTir n°7133 du 14 février 2017

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sous le numéro ET000669

Déclaration en préfecture de Bordeaux sous le numéro 00894 le 13 février 1990

Organisme reconnu d'intérêt général

SIRET 831 070 412 00018 Code APE 9312Z



A Audenge, le 15 septembre 2020

### **PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEES GENERALES, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, DE L'ASSOCIATION DE TIR AUDENGEOISE (ATA)**

**Dimanche 13 septembre 2020 à 10 heures  
Salle des fêtes de la mairie d'Audenge**

Il est procédé à la vérification des listes d'émargement où chaque adhérent (présent ou représenté) a attesté de sa présence (contrôleurs : Laurent BENARD et Vincent CASAMAYOU).

Les adhérents ne l'ayant pas encore fait ont récupérés leurs licences pour la saison 2020/2021.

#### **L'assemblée générale ordinaire est ouverte à 10h00.**

Le rédacteur de séance est Jean-Albert BENOIT, membre du comité directeur, en remplacement du secrétaire, Laurent BENARD, blessé à l'épaule droite.

Le discours liminaire du président porte sur le contexte sanitaire actuel nous imposant la présence de seulement 50 personnes.

Le président rappelle que deux membres de l'ATA nous ont quittés au cours de l'année sportive 2019-2020. Il s'agit d'Alain DEFONTAINE, président de l'ATA et de Francis BRACHET. A sa demande, une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le président remercie les personnes présentes (50), ainsi que les personnes ayant donné procurations pour une bonne tenue de ces assemblées (77).

Madame le maire d'Audenge a été invitée à ces assemblées mais n'a pas donné suite.

Le président donne lecture de l'ordre du jour

#### **Points administratifs :**

- Composition du bureau de vote
- Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale et des tarifs 2020-2021
- Rapport moral sur la saison écoulée et compte rendu d'activité
- Rapport financier sur la saison écoulée
- Intervention des vérificateurs aux comptes
- Présentation du budget prévisionnel
- Projets pour la saison à venir
- Adoption du nouveau règlement intérieur
- Elections des membres du comité directeur

#### **Passage en assemblée générale extraordinaire**

- Avenir de l'ATA à l'horizon 2021

#### **Retour en assemblée générale ordinaire**

- Questions diverses

## Association de Tir Audengeoise (ATA)

Agréée par la Fédération Française de Tir sous le numéro 02 33 005

Homologation FFTir n°7133 du 14 février 2017

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sous le numéro ET000669

Déclaration en préfecture de Bordeaux sous le numéro 00894 le 13 février 1990

Organisme reconnu d'intérêt général

SIRET 831 070 412 00018 Code APE 9312Z



## POINTS ADMINISTRATIFS

### Composition du bureau de vote

Dans le cas où un vote à bulletin secret devait intervenir, le président propose la composition suivante de ce bureau :

- Patrick BESNARD, président
- Christian DUFAURE, assesseur
- Laurent BENARD, assesseur

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

### Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale

*Document adopté à l'unanimité*

### Tarifs de la saison 2020-2021

Les tarifs se décomposent comme suit :

- Adulte 120€ soit  
60 € pour la FFTir – 10€ pour la Ligue Aquitaine – 0,30€ pour le comité de Gironde – reste pour l'association 49,70€
- Jeune (- 16 ans) 70€ soit  
41€ pour la FFTir – 5€ pour la Ligue Aquitaine – 0,30€ pour le comité de Gironde – reste pour l'association 23,70€
- Double appartenance 70€

*Tarifs adoptés à l'unanimité*

### Rapport moral sur la saison écoulée et compte rendu d'activité

*Document en Annexe 1*

*Rapport adopté à l'unanimité*

### Rapport financier sur la saison écoulée

*Documents en Annexe 2*

*Rapport adopté à l'unanimité*

### Intervention des vérificateurs aux comptes

Seul Christophe FONTAINE est présent (Nicolas PRETARI étant confiné à son domicile – cas contact). Il explique comment ils ont procédé aux vérifications par sondage. Ils approuvent la sincérité des comptes.

*Intervention approuvée à l'unanimité*

Le président propose que Christophe FONTAINE et Nicolas PRETARI soient les vérificateurs aux comptes pour la saison à venir.

*Désignations approuvées à l'unanimité*

## Association de Tir Audengeoise (ATA)

Agréée par la Fédération Française de Tir sous le numéro 02 33 005

Homologation FFTir n°7133 du 14 février 2017

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sous le numéro ET000669

Déclaration en préfecture de Bordeaux sous le numéro 00894 le 13 février 1990

Organisme reconnu d'intérêt général

SIRET 831 070 412 00018 Code APE 9312Z



## Présentation du budget prévisionnel

Le président indique qu'en raison du contexte actuel sur le devenir du club, il est dans l'incapacité de pouvoir présenter un budget prévisionnel. Il propose donc que le budget précédent soit reconduit.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## Projets pour la saison à venir

- 2 membres de l'association vont suivre une formation d'animateurs fédéraux
- Aménagement en vue de réduire le bruit au pas de tir 25m, sur le modèle de ce qui a été fait aux 100/200m (capitonnage en laine de roche). Le président fait appel aux bonnes volontés pour cet aménagement.
- Trouver une solution à la situation de l'ATA.

*Projets adoptés à l'unanimité*

## Adoption du nouveau règlement intérieur

Concernant le nouveau règlement intérieur, le président attire l'attention des membres notamment :

- sur les tirs contrôlés (*article 8.4*). Il est demandé à chaque membre de procéder à 3 tirs minimum par an, espacés de 2 mois ;

- sur la modification des horaires d'ouverture (*article 21.1*).

Afin de se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral concernant les bruits, le stand sera désormais ouvert les mercredis et vendredis de 14h30 à 17h30 ; le samedi matin (réservé au TSV) de 10h à midi ; le samedi de 15h à 18h, le dimanche matin de 10h à midi. Il est précisé que le directeur de tir pourra arrêter la séance plus tôt en raison des conditions de visibilité (nuit).

*Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité*

## Elections des membres du comité directeur

Le président indique qu'un appel à volontaire avait été lancé. L'ensemble des membres actuels du comité directeur sont candidats à un renouvellement de leur mandat. Un autre membre s'était porté candidat mais a décidé de se retirer du fait que le comité directeur se représentait dans son ensemble. Le président présente l'ensemble des membres du comité directeur.

*A l'unanimité, le comité directeur est reconduit.*

Celui-ci se retire pour procéder à la désignation des membres du bureau.

Le nouveau comité directeur est donc composé comme suit :

Le bureau :

Président : Patrick BESNARD  
Vice-président : Michel BATAILLARD  
Secrétaire : Laurent BENARD  
Trésorier : Christian DUFAURE

Membres du comité directeur :

Jean-Yves LANQUETIN  
Pierre MALBOSC  
Philippe MARTY  
Vincent CASAMAYOU  
Jean Albert BENOIT

*Annexe 3 : organigramme avec photos*

## Association de Tir Audengeoise (ATA)

Agréée par la Fédération Française de Tir sous le numéro 02 33 005

Homologation FFTir n°7133 du 14 février 2017

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sous le numéro ET000669

Déclaration en préfecture de Bordeaux sous le numéro 00894 le 13 février 1990

Organisme reconnu d'intérêt général

SIRET 831 070 412 00018 Code APE 9312Z



### **A 11h00, passage en assemblée générale extraordinaire**

Pour faire suite au courrier du 15 juillet 2020 de la maire d'Audenge, le président indique que cette situation exceptionnelle n'entre pas dans ses prérogatives. Il souhaite poser la question suivante aux membres de l'association :

*« Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la correspondance du 15 juillet 2020, les adhérents de l'Association de Tir Audengeoise (ATA) autorisent-ils leur président à accepter la proposition de Madame le Maire d'Audenge qui conduit à l'arrêt définitif de toute activité de tir sportif sur la commune d'Audenge à la date du 30 juin 2021 ? »*

L'ensemble des membres répondent par un **non** à la question posée.

Un membre demande à ce que les termes de la réponse apportée à la mairie d'Audenge soient soumis à l'ensemble des adhérents. Les membres proposent qu'un avocat soit saisi afin de gérer cette situation.

Les membres demandent également que toute nouvelle proposition de la mairie d'Audenge soit présentée aux adhérents.

### **A 11h20, fin de l'assemblée générale extraordinaire**



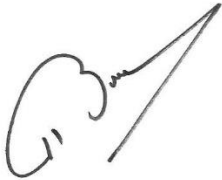
#### **Retour en assemblée générale ordinaire.**

#### **Questions diverses**

Un membre demande si l'association accepte les dons. Le trésorier indique que cela est possible et bénéficie d'une défiscalisation à hauteur de 66%

Plusieurs clubs se trouvant dans la même situation que l'ATA, un membre demande si ces clubs ne pourraient pas s'associer dans les démarches concernant leurs fermetures. Le président indique que chaque club présente une problématique différente et qu'il serait donc difficile de trouver des solutions communes.

### **A 11h30, le président clôt l'assemblée générale ordinaire.**

Laurent BENARD, secrétaire	Christian DUFAURE, trésorier	Patrick BESNARD président
		

**FIN DU COMPTE RENDU**

**CE DOCUMENT COMPREND EGALEMENT 3 ANNEXES**